

ÉPREUVE 1

CONCOURS D'ÉLÈVES ADMINISTRATEURS DES AFFAIRES MARITIMES

(article 4-2 du décret statutaire n°2012-1546)

ÉPREUVE 1

CONCOURS D'ÉLÈVES ADMINISTRATEURS DES AFFAIRES MARITIMES

(article 6-1 du décret statutaire n°2012-1546)

SESSION 2019

**COMPOSITION ECRITE SE RAPPORTANT A L'EVOLUTION DES IDEES ET
DES FAITS POLITIQUES, ECONOMIQUES ET SOCIAUX DEPUIS LE DEBUT
DU XXEME SIECLE JUSQU'A NOS JOURS**

(DUREE : 5 HEURES – COEFFICIENT : 6)

**RAPPEL AUX CANDIDATS : AUCUN SIGNE DISTINCTIF NE DOIT APPARAÎTRE SUR
LES COPIES
ÉCRIRE A L'ENCRE BLEUE OU NOIRE EXCLUSIVEMENT**

AUCUN DOCUMENT N'EST AUTORISÉ

Ce document comporte 2 pages y compris celle-ci

Liberté d'expression et démocratie